



8, place de la Mairie
01240 LENT
☎ 04.74.52.75.17

mairiedelent@gmail.com
<http://www.lent-01.fr>

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL **du 3 mars 2016**

Présidence : Marie-Claire PANABIERES

Secrétaire de séance : Géraldine THIBERT ROLAND

Excusés : Patrick FOURNIER (pouvoir à Yves CRISTIN), Jean-Paul RAVET (pouvoir à Marie-Claire PANABIERES)

Absent : Didier JABOUYNA

Lors de la séance du **3 mars 2016**, le Conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Marie-Claire PANABIERES a étudié les dossiers suivants :

Approbation à l'unanimité du compte rendu du dernier conseil municipal du 28 janvier 2016

1) ECHEANCE CONTRAT ASSAINISSEMENT SOGEDO

a- Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'affermage du service d'assainissement collectif arrive à échéance le 31 mars 2016.

Il convient donc de signer un avenant jusqu'au 31 décembre 2016, temps nécessaire pour reconduire une DSP pour 9 ans. Le transfert de compétence eau et assainissement à BBA n'étant prévu qu'à partir de 2020 et compte tenu du coût de fonctionnement plus élevé pour une DSP de 3 ou 5 ans, il a été décidé avec le président de BBA de repartir sur une DSP de 9 ans qui pourra être reprise par BBA au moment du transfert.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, CHARGE le Maire de signer l'avenant n°2, pour la prolongation de la Délégation de Service Public de l'assainissement par affermage avec la SOGEDO, jusqu'au 31 décembre 2016.

b- La Commune, par avenant n° 2 a prolongé la durée du contrat avec la SOGEDO jusqu'au 31 décembre 2016. Il y a donc lieu de délibérer sur le mode d'exploitation du service précité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Il convient, en cas de mode de reconduction du mode actuel par affermage, de s'adjoindre les services d'un AMO (Assistant à Maître d'Ouvrage) pour assister la Commune dans la procédure.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, CHARGE le Maire de solliciter un bureau d'études pour une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage dans le domaine de la gestion du service public d'assainissement collectif, pour le renouvellement de la Délégation de Service Public par affermage.

c- Arrêté de décision : VU le Code général des collectivités territoriales,
VU la délibération en date du 22 avril 2014, attribuant délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à un seuil défini par le Conseil Municipal fixé à 5000 € HT ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5% lorsque les crédits sont inscrits au budget,



VU la délibération en date du 3 mars 2016, reconduisant le mode d'exploitation du service d'assainissement collectif par affermage d'une durée de 9 ans à compter du 1^{er} janvier 2017, et chargeant le Maire de solliciter un bureau d'étude pour une mission d'Assistance à Maître d'Ouvrage dans le domaine de la gestion du service public par affermage,

CONSIDERANT la proposition de la Société EAU CONSEIL SERVICE

Le Maire **DECIDE**

Article 1 : la commune de LENT accepte la proposition de la Société EAU CONSEIL SERVICE d'un montant de 4500 € HT pour la mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la procédure de passation d'un contrat de délégation du service public de l'assainissement,

Article 2 : la commune de LENT accepte les clauses administratives et techniques de cette mission d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage,

Article 3 : cette dépense sera inscrite au budget primitif 2016 du service public d'assainissement,

Article 4 : Madame le Maire est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à monsieur le Préfet de l'Ain.

2) COMMISSION DSP ASSAINISSEMENT

Afin de lancer une nouvelle DSP il est nécessaire de créer une commission de délégation de service public composée de 3 titulaires et de 3 suppléants. Pour le prochain conseil une liste de 3 élus titulaires et 3 élus suppléants devra être proposée à Mme le Maire et le conseil délibérera.

3) COMPROMIS DE VENTE MAISON A PANS DE BOIS

Un compromis de vente a été signé pour la maison à pans de bois au prix de 60 000 € dont 3 000 € pour l'agence "jevendsmonbienimmobilier.com"

4) PREVOYANCE MAINTIEN DE SALAIRE

Un contact avec la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) a été pris afin de mettre en place une participation de la commune dans le cadre de la prévoyance "maintien de salaire" pour les agents. Ce dossier est à l'étude.

5) ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Dans le cadre de la réorganisation du secrétariat de mairie pour accroissement d'activité il a été décidé de créer un demi-poste d'adjoint administratif.

6) CONTRATS GAZ : SALLE DES FÊTES - ECOLE - CENTRE DE LOISIRS ET CANTINE

Jusqu'à présent nous étions liés par contrats avec TOTALGAZ et PRIMAGAZ pour nos 3 cuves. Les contrats étant arrivés à échéance, nous avons reconsulté les entreprises afin de ne plus être liés qu'à un seul prestataire. C'est FINAGAZ anciennement TOTALGAZ qui a été retenu. Un nouveau contrat a été signé.



8, place de la Mairie
01240 LENT
☎ 04.74.52.75.17

Suite compte rendu du conseil du 3 mars 2016

mairiedelent@gmail.com
<http://www.lent-01.fr>

7) PNR DE LA DOMBES

Un avis est demandé aux communes sur la création d'un Parc Naturel Régional de la Dombes. Une réunion d'information est programmée le vendredi 11 mars à 18H à Chalamont.

8) ONE

Un programme de travaux pour la campagne d'affouage est prévu pour un montant de 1100€.

9) QUESTIONS DIVERSES

- Cérémonie du 19 mars - 17h30 à Lent au monument aux morts
- Des travaux concernant la salle des fêtes seront programmés en avril et en septembre 2016 (vitrification du parquet et remplacement des gaines de chauffage dans le plafond)
- Prévision de travaux : routes, accessibilité

Prochains conseils : 14 avril, 10 mai, 16 juin 2016 - 20h15

Levée de séance 22H45